

ABONNEMENT

En un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce cas ;
Et le droit de modifier le texte des
annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 DÉCEMBRE

LA SOLUTION NÉCESSAIRE

La brochure que vient de faire paraître,
sous ce titre, la Librairie nationale, est un
exposé si complet de la situation et jette en
même temps sur l'avenir une lumière si vive
et si sûre, que nous croyons devoir en re-
produire ici un extrait.

Je suis un ancien bonapartiste. J'ai servi
loyalement l'Empire. J'ai pleuré le Prince im-
périal. Je serais, par esprit de discipline,
demeuré fidèle au chef de la dynastie, le
prince Napoléon, si, dépouillant le vieil
homme, après la mort de son cousin, il s'é-
tait mis à la tête de la démocratie conserva-
trice ; mais je me suis séparé de lui, avec
l'immense majorité de son parti, le jour où
il a répudié, par une lettre publique, tous
les principes de conservation sociale et de
liberté religieuse. Ce jour-là, je n'avais plus
qu'à consulter ma conscience et, comme
tous, j'avais le droit de choisir mon dra-
peau.

Je me suis rallié au Comte de Paris / Je vou-
drais dire, principalement aux habitants des
campagnes au milieu desquelles je vis,
pourquoi sa monarchie me paraît le gou-
vernement nécessaire.

Il y a encore, dans le pays, bien des pré-
jugés et des préventions contre la Royauté.
En dépit de toutes les réfutations, on s'ima-
gine qu'elle serait, plus ou moins, la res-
tauration de l'ancien régime, le gouverne-
ment des nobles et des prêtres. Rien n'est
plus faux.

Digne fils du duc d'Orléans, le prince
peut-être le plus libéral et le plus populaire
de notre siècle, le Comte de Paris, il l'a dit
lui-même, serait le Roi de tous et le premier
serviteur de la Nation.

Sa monarchie serait moderne dans ses
institutions. Les prêtres, sous son règne, ne
seraient que les ministres honorés de la re-
ligion. Les nobles seraient de simples ci-
toyens sans privilèges et sans autres droits

que ceux de tous les Français. Mes amis et
moi, modestes bourgeois qui peinerions sur
la glèbe sans la Révolution de 1789, nous
sommes accueillis et traités par le Comte de
Paris comme les fils des grands seigneurs.

Rassurez-vous, travailleurs des villes et
des campagnes. Ne vous laissez pas aller à
de vaines frayeurs. Avec le Comte de Paris,
vous ne verrez pas se relever le château féo-
dal, qui hante encore vos imaginations,
insultant à votre indépendance et à votre
dignité. Ce n'est pas le presbytère qui gou-
vernera votre commune. Le suffrage univer-
sel sera maintenu, et, par le Roi, plus
encore qu'avec une république ou un em-
pereur, vous demeurerez maîtres de vos des-
tinées.

.....La monarchie du Comte de Paris
seule peut réunir tous les partis sur le large
terrain de la volonté nationale librement
exprimée. Elle seule peut concilier les droits
du pouvoir avec les exigences de la liberté.
Elle seule peut ne pas faire la guerre. Elle
seule peut donner aux problèmes sociaux
une solution qui satisfasse les classes labo-
rieuses sans violer les droits de personne et
sans compromettre l'ordre public.

Et d'abord, elle seule peut réunir tous les
partis sur le large terrain de la volonté natio-
nale librement exprimée.

Le passé et le présent, la tradition et le
droit moderne, le Comte de Paris réunira
tout en sa personne. Il n'y a pas un autre
prince qui pourrait représenter ainsi les
deux principes dont la lutte est depuis un
siècle la source de toutes les convulsions
politiques. Il n'en est pas un autre auquel
pourraient se grouper aussi dignement tous
ceux qui mettent le salut de la patrie au-
dessus de leurs regrets et de leurs préfé-
rences.

La monarchie du Comte de Paris peut seule
concilier les droits du pouvoir avec les exigences
de la liberté.

..... Comme l'Empire, il saurait rassurer
les bons et faire trembler les méchants.

Comme l'Empire, il replacerait sur sa base
la pyramide sociale. Mais il ne sacrifierait
aucune de nos libertés essentielles. Il nous
rendrait celles que la République nous a
ravies. Il nous donnerait toutes celles aux-
quelles la France peut prétendre, à la veille
du Centenaire de 1789. Aucun régime ne
serait en mesure de maintenir comme lui
un équilibre stable entre les droits du peu-
ple et ceux du pouvoir.

La monarchie du Comte de Paris seule pour-
rait ne pas faire la guerre.

L'Empire et la République sont, à des
degrés divers, responsables des événements
de 1870 et de leurs fatales conséquences.
Cette responsabilité, qui pèse sur l'un et
sur l'autre, compromet ces deux régimes
aux yeux de l'Europe et, tôt ou tard, de-
vrait les entraîner dans de nouvelles aven-
tures, si le premier était restauré, et le se-
cond maintenu. Rien de pareil ne serait
à craindre avec la Monarchie du Comte de
Paris. L'opinion ne pourrait pas lui repro-
cher la perte de nos deux provinces, ces
chères provinces que les ancêtres du Prince
ont jadis données à la France. On n'aurait
pas à redouter de le voir céder, sous le coup
d'attaques incessantes et par un besoin im-
périeux de conservation personnelle, à de
léthéragiques et perfides excitations. Elle at-
tendrait dans un calme recueillement le jour
et l'heure de la justice de Dieu, où la force
ne primerait plus le droit. Elle reconstrui-
rait sans relâche toutes nos ressources na-
tionales. Elle retrouverait en Europe toutes
les vieilles amitiés, toutes les antiques al-
liances de la France monarchique. Elle ne
serait pas comme la République isolée dans
le monde qui ne sait jamais la veille, sui-
vant l'aveu même de son ministre des affai-
res étrangères, à quelle faction elle appar-
tiendra le lendemain.

Le temps des menaces, des humiliations,
des outrages sera passé pour la France.
Nous aurons la paix avec la dignité, la paix
avec l'espérance !

La monarchie du Comte de Paris peut seule
enfin donner aux problèmes sociaux une solution
qui satisfasse les classes laborieuses sans violer

les droits de personne et sans compromettre l'or-
dre public.

Les charlatans politiques promettent la
suppression de la question sociale. Arrivés
au pouvoir, comme les républicains de nos
jours, ils ne savent soulager aucune des
souffrances des déshérités et des sacrifiés
de la société. Après avoir annoncé bruyam-
ment, sans se préoccuper des conditions
inévitables de la vie humaine, l'extinction
de la misère, ils ne pensent plus qu'à s'en-
richir eux-mêmes, souvent par la concus-
sion et par le vol.

La monarchie du Comte de Paris re-
pousse toute solidarité avec les exploités
du Peuple. Elle ne prend, avant son ad-
venement, que les engagements qu'elle pourra
tenir. Seulement, elle les tiendra. Honnête,
elle sera impitoyable pour tous les dilapi-
dateurs des deniers publics. Économe, elle
mettra un terme au déficit de nos finances.
Expérimentée, elle administrera avec sa-
gesse la fortune de la France. En peu de
temps, elle aura relevé toutes les branches
de la richesse nationale, l'agriculture, le
commerce et l'industrie au profit de tous
les travailleurs des villes et des campagnes.

Son Prince, versé, grâce à ses études
quotidiennes durant un long exil, dans tou-
tes les questions ouvrières, la guidera dans
les voies de la vraie démocratie.

Simple, bienveillant, d'un lumineux bon
sens, au courant de tous les besoins so-
ciaux, passionné pour le progrès et pour le
bien du Peuple, doué de toutes les qualités
qui attirent et retiennent les cœurs, le Comte
de Paris est bien le souverain qui convient
à la France moderne. Son gouvernement
est

la solution nécessaire.

L'AFFAIRE DE PANAMA
A LA CHAMBRE

L'émission de Panama n'ayant pas atteint
400,000 titres, le conseil d'administration
de la Société du canal interocéanique la tient

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'Héritage de l'Oncle Broc

Par PIERRÉ FORTURA

En attendant, il continuait à trouver fort équivo-
que la conduite de Bertrand Arpingard qui ne pou-
vait, étant donné le personnage, vouloir sérieuse-
ment se marier avec une femme sans fortune.

— Et à qui la faute, se disait Raoul, si elles
sont pauvres ? à mon père, à nous, à notre famille
du moins, à l'oncle Broc qui ne les a pas récom-
pensées de leurs soins. C'était donc à moi de veil-
ler sur elles, par un juste retour des choses. Mais,
hélas ! je suis empêché, et pour cause !

« Il faut que je sorte d'ici le plus tôt possible,
mon père ne peut pas me tenir bien longtemps
rigueur, je vais lui donner les assurances les plus
formelles que je me repens et que je veux devenir
désormais... »

Il fut interrompu encore dans sa méditation par
le sieur Belin qui entra cérémonieusement et lui
remisit une carte de visite.

— On reçoit donc ici ?

— Parfaitement, monsieur, quand on a su se
faire bien venir de l'administration que j'ai l'hon-

neur de représenter en ce moment dans la sphère
du service où vous êtes compris...

— Bien, bien, interrompit Raoul très intrigué
en jetant les yeux sur la carte qui lui était appor-
tée.

Il y lisait : M. Saint-Hubert, expert en écritures
publiques et privées, passage Jouffroy.

Et au bas de ces noms et titres écrits d'une
main splendide, ce mot négligé au crayon : Plum-
masson pour les amis.

— Saint-Hubert ! Plumasson ! Ah ! oui, le mar-
chand de plumes de Rennes ! Ce pauvre Plumas-
son ! ma foi ! s'il vient pour m'emprunter cent
sous, il tombe mal.

XII

La surprise de Raoul Deschamps fut grande
quand il vit enirer Plumasson ou plutôt M. Saint-
Hubert ; car il ne restait plus rien de feu Plumas-
son, du moins dans le costume.

— Est-ce un rêve ?

— Non, cher monsieur Raoul, c'est bien moi
Plumasson que vous voyez, moi qui vous cherche
depuis trois jours.

— Et pourquoi cela ?

— Oh, mais, toute une affaire ! Je vous avais
perdu de vue depuis deux ans et c'est là tout le
mal... Si j'avais eu votre adresse, vous évitiez tout
ce qui vous est arrivé.

— Vous m'apportiez de quoi payer mes dettes ?

— Hélas ! le puis-je ? malgré une prospérité
apparente et l'envie que j'en ai bien sincèrement,
cela n'est pas possible encore en ce moment ; et
le jour où je pourrai, certainement monsieur Des-
champs se sera laissé fléchir et vous ne serez plus
depuis longtemps à Clitby.

— J'allais lui écrire quand vous êtes arrivé ;
mais que me voulez-vous donc mon cher Plumas-
son ?

— Vous éclairer sur l'intrigue dont vous avez
été victime de la part de M. Bertrand Arpingard.

— Quoi, vous savez !

— On m'a apporté pour soumettre à l'expertise
un billet où l'on mettait en garde une certaine
jeune fille contre un certain Bertrand Arpingard
de votre connaissance et pour tout vous dire c'est
Bertrand lui-même qui est venu.

— Eh ! quoi ! le billet est tombé entre ses
mains ?

— Vous l'ignorez ? mais alors le duel !

— Le duel a eu une toute autre cause : une
querelle de jeu, suscitée par Bertrand, d'ailleurs.
Le sort heureusement ne l'a pas favorisé et je lui
ai donné un coup d'épée qu'en toute autre circon-
stance je regretterais profondément.

— Mais vous n'ignorez pas qu'en le recevant il
est tombé dans son propre piège.

— Comment cela ?

— Oui, il avait avisé Mériot, le garde de com-
merce, de l'heure du duel ; et Mériot devait vous
appréhender au corps avant l'affaire ; il est arrivé
en retard.

— Ce n'est pas possible !

— Dame ! réfléchissez bien : M. Arpingard vous
provoque sous un faux prétexte ; il vous attire
hors de chez vous en organisant une affaire d'hon-
neur ; vous voyez qu'il s'agit d'un plan parfaite-
ment préparé et, qu'à part une erreur dans l'heure
de l'arrestation et une blessure qui assurément
n'était pas dans ses intentions, il est arrivé à ses
fins, puisqu'il vous met dans l'impossibilité de
veiller sur votre protégée.

Raoul Deschamps se mit à marcher avec agita-
tion dans la pièce où il était emprisonné. Tant de
lâcheté passait son loyal caractère. Il ne pouvait
croire que Bertrand Arpingard eût eu l'infâme
pensée de le faire saisir pour se débarrasser de
lui. Cependant tout le prouvait. Et cette charmante
petite Cécile qui se trouvait mêlée à cet imbroglio
sans avoir rien fait pour cela que d'être gracieuse
et bonne et belle ! Non, il était impossible que
Bertrand Arpingard réussît ; il ne le méritait pas ;
et, de plus, il venait de se distinguer par un acte
méprisable qui devait tôt ou tard se payer.

Raoul se tourna vers Saint-Hubert ; il compléta
les détails que la conversation n'avait fait qu'ef-
fleurer. Il montra une pleine confiance à l'excé-

pour nulle, conformément aux prescriptions de la circulaire de M. F. de Lesseps.

La chute du Panama jetterait une perturbation profonde dans la fortune nationale et constituerait un échec au grand renom de la France.

Le ministre Floquet, au courant de la situation de la Compagnie Panama, des combinaisons jetées sur le tapis, entre l'administration et divers grands établissements financiers, avait arrêté, dans un conseil extraordinaire tenu dans la matinée d'hier, les termes d'un projet de loi destiné à permettre à la Compagnie d'aboutir à une solution. Le projet ministériel accorde une prorogation de trois mois à la Compagnie pour les paiements dus aux créanciers. Les coupons des actions et des obligations resteraient payés pendant ce temps. Le service seul des tirages continuerait. La Compagnie aurait ainsi la possibilité de trouver une combinaison de nature à assurer l'achèvement du canal. Le ministre des finances a demandé l'urgence et le renvoi immédiat aux bureaux de la Chambre.

Les débats se sont engagés aussitôt et n'ont pas tardé à prendre une tournure politique. C'était logique, car il y a dans cette affaire des responsabilités qu'on ne saurait éluder. MM. Jamel, Goirand, Jaurès ont combattu l'urgence; mais leurs efforts tendaient surtout à dégager, aux yeux des électeurs, la responsabilité du parti républicain. MM. Peytral et Floquet ont demandé l'adoption du projet. Les intérêts de l'épargne française sont engagés en cette importante entreprise; il importe de permettre immédiatement à la Compagnie de trouver une combinaison qui sauvegarde les intérêts des capitalistes français et qui empêche cette grande entreprise nationale de sombrer.

Il y avait une raison déterminante que le gouvernement n'a pas osé formuler à la tribune. C'est été inutile. Chacun savait pertinemment que le gouvernement avait le devoir impérieux de faciliter toutes mesures pour éviter la faillite de la C^o et que se dérober à ce devoir c'était se compromettre gravement aux yeux des centaines de mille d'électeurs intéressés à l'entreprise. M. Paul de Cassagnac a mis en relief ce devoir du gouvernement. Il a déclaré qu'il voterait et l'urgence et tout projet qui faciliterait une combinaison de nature à sauvegarder les intérêts du million de modestes, d'humbles obligataires que ruinerait la faillite de la Compagnie. Mais le député du Gers a déclaré également que la responsabilité du gouvernement était gravement engagée, car il connaissait l'état réel de l'entreprise et il avait pour devoir de ne pas dissimuler cet état au pays. Jamais, en effet, le gouvernement qui a fait faire une enquête approfondie par un ingénieur émérite n'a publié le rapport de M. Rousseau.

Le scrutin sur l'urgence et le renvoi de la proposition aux bureaux a réuni 333 députés contre 157 et 85 abstentions. La séance a été levée et les bureaux ont procédé immédiatement à la nomination de 22 commissaires.

Leot homme qui de son côté lui témoignait tant d'intérêt. Il ne lui cacha rien, et Saint-Hubert fut bientôt au courant de tout depuis son emprisonnement de quelques heures dans l'appartement de M^{me} Cernay. Jusqu'aux dernières émotions du duel avec Arpiégar.

Une chose le frappa surtout dans le récit de Raoul, c'est que les dames Cernay, dont il s'agissait, fussent précisément les mêmes qui avaient été oubliées par le testament de l'oncle Broc.

Il y avait là un rapprochement curieux des personnes et des choses et M. Saint-Hubert y réfléchissait encore longtemps après avoir quitté Raoul, qui il avait offert toute son activité et tout son dévouement.

A peine fut-il parti que Raoul écrivit à son père dans le sens qu'il avait résolu; il lui manifestait ses regrets et promettait de ne plus faire de dettes l'avenir...

Cette lettre toucherait-elle M. Deschamps? En attendant, Raoul restait à Clichy.

XIII

M^{me} Cernay et sa fille Cécile travaillaient aux soins du ménage, quand on frappa à la porte. Un monsieur bien mis demandait à leur parler pour recommander une œuvre qui devait toucher tous les cœurs charitables.

M^{me} Cernay fit entrer l'étranger dans le petit

Quatre sont favorables au projet du gouvernement.

Deux se sont réservés.

Seize sont hostiles.

Cinq membres de la droite font partie de cette commission.

UN SINGULIER ACHAT

Sous ce titre, nous lisons dans le Paris:

« Nous apprenons à l'instant une histoire tellement singulière que nous ne serions pas fâchés — quelque sûre que soit son origine, — de la voir démentie ou expliquée catégoriquement.

« Il paraît qu'à la suite de l'incendie de Châtellerault, on aurait offert au ministre de la guerre, pour parer au ralentissement de la fabrication du fusil-Label, une usine de construction de wagons qui s'était fondée à Saint-Etienne au capital nominal de quatre millions dont 1,200,000 seulement avaient été versés. Au bout de peu de temps, cet établissement fut en déconfiture et le liquidateur tenta de le vendre à l'Etat d'abord 300,000, puis 200,000 francs.

« Le directeur de la manufacture d'armes et le général Gras, dont personne ne niera la compétence, visitèrent l'usine et conclurent au rejet de l'offre.

« Le liquidateur vendit alors un certain nombre de machines-outils aux usines de la région et offrit le reste à un industriel au prix de cent mille francs; celui-ci n'en voulut donner que la moitié, les choses traînaient en longueur, lorsque tout à coup on apprit que la direction de l'artillerie, contrairement au rapport qu'elle avait reçu, venait de racheter l'usine au prix de treize cent mille francs.

« Si, comme nous le croyons, et nous y sommes d'autant plus portés que notre source est digne de toute foi et qu'un fait identique s'est déjà produit lors de l'acquisition du Splendide-Hôtel pour l'installation du Cercle militaire, les faits que nous venons de relater sont exacts, nous espérons que M. de Freycinet n'hésitera pas à frapper sévèrement l'officier responsable de ce... bizarre marché. »

LE CITOYEN COUSSE

Le sous-préfet de Saint-Girons manifeste une violente hostilité contre tout ce qui est religieux; or, il est lui-même un ex-séminariste; et les journaux conservateurs de l'Ariège publient une pièce démontrant qu'il s'est servi de la soutane qu'il n'avait plus le droit de porter, pour éviter de faire campagne contre les Allemands.

Il s'agit simplement d'un fait constaté par jugement du tribunal correctionnel de Lectoure (Gers), en date du 10 novembre 1875, et dont voici le dispositif principal:

« Attendu que Coussé, ayant cessé ses études ecclésiastiques en novembre 1868, n'a point fait, depuis cette époque, la déclaration de cette cessation à l'autorité compétente, conformément à la loi, et

salon; M^{me} Cécile n'était point de trop (il s'agissait de charité), elle vint également.

Le visiteur qui n'était autre que Saint-Hubert commença par un éloquent préambule sur la charité en général et il se présenta comme membre d'une association de bienfaisance: *L'œuvre des petites prisons*. Il parla à ce sujet de l'ancien rachat des captifs et en de tels termes que M^{me} Cernay et sa fille trouvaient que ce Monsieur s'exprimait avec une suprême élégance; qu'elles ne purent que l'approuver.

« Ne croyez pas, ajouta M. Saint-Hubert, qu'il s'agisse de ces captifs durement frappés par les lois pour des délits ou des crimes. Je ne saurais, je vous l'avoue, me dévouer jusqu'à recommander des hommes indignes de pitié. L'œuvre dont je suis le zéléateur, est celle des prisonniers pour dettes que l'on retient à Clichy.

« Combien y en a-t-il, continua le zéléateur improvisé, qui ne sont point incarcérés par leur faute! Ils n'ont manqué à aucun de leurs devoirs d'homme, et cependant comme ils n'ont pu payer leurs dettes, ils languissent privés de liberté; n'est-ce pas vraiment fâcheux! c'est en somme pour eux un double malheur.

« En effet, reprit M^{me} Cernay, bien des honnêtes gens peuvent se trouver dans ce cas.

« En effet! reprit Cécile qui était la bonté même.

« que, grâce à cette fraude, il est parvenu, jusqu'au mois de novembre 1875, à se soustraire à tout service militaire; que, notamment, il a échappé, pendant la guerre de 1870-1871, à tout recrutement militaire, le condamne à cent francs d'amende et aux frais, etc. »

Les journaux conservateurs de l'Ariège viennent de servir cette pièce édifiante à leurs lecteurs, et ils demandent si on osera maintenir dans ses fonctions le citoyen indigne qui, pendant la guerre de 1870, se promenait de presbytère en presbytère, revêtu de nouveau de la soutane qu'il n'avait même plus le droit de porter, et à l'abri de laquelle il réussissait à éviter de faire campagne contre les Prussiens.

La question ne saurait faire doute, à notre avis. Non seulement le citoyen Coussé sera maintenu dans ses fonctions, mais pour peu qu'il continue à persécuter les catholiques avec le même zèle, il sera avant peu nommé chevalier de la Légion d'honneur, avec cette mention: Services exceptionnels.

On sait du reste que la République n'est pas « bégueule » et qu'elle a pour les « flétris » des trésors d'indulgence.

ÉTRANGER

L'AGITATION OUVRIÈRE EN BELGIQUE

La situation créée en Belgique par les grèves qui viennent d'éclater tend à devenir assez inquiétante. Les journaux qui soutiennent les grévistes accusent naturellement le gouvernement de chercher à provoquer un conflit. La vérité est que le gouvernement fait simplement preuve de vigilance et d'énergie. En revanche, il n'est malheureusement pas douteux que les résolutions les plus violentes sont agitées dans les conseils que tiennent les ouvriers en grève. Dans la réunion secrète tenue à Frameries, des discours très violents ont été prononcés. Tous les grévistes se sont ensuite rendus en bande à Cuesmes pour y tenir un second meeting. Des dégâts ont été commis à la Posse-Cour-de-la-Grope. Le gendarmier a dû intervenir et a opéré sept arrestations. D'autres bandes se sont rendues au Grand-Bouillon, à Paturages et ont jeté des pièces de bois dans les puits. Ces faits ont motivé trois nouvelles arrestations. Des renforts de gendarmerie ont dû être envoyés à Fraenries, Flenn et dans quelques autres localités.

Une Explosion à bord

Mercredi 12 décembre, à bord du cuirassé *l'Amiral-Duperré*, qui faisait des exercices de tir à longue portée, au large du golfe Juan, un canon de 34 centimètres a éclaté, tuant l'officier et 5 hommes qui servaient la pièce.

l'Amiral Duperré est un des cuirassés de 1^{er} rang de l'escadre d'évolutions. Il est commandé par le capitaine de vaisseau Viville et a pour artillerie principale 4 canons

— Je pourrais citer des exemples...

Les deux femmes devinrent attentives; qui dit exemples, dit anecdotes, celles-ci de plus semblaient devoir être touchantes.

— Un vieillard, commerçant, honnête et estimé toute sa vie, ne peut faire face à ses affaires. Il est enfermé à Clichy. La somme d'argent nécessaire pour le délivrer ne serait pas grosse. J'espère bien que les personnes qui se sont vouées à l'œuvre, sauront user d'activité pour empêcher cet infortuné de flétrir sa vie en prison.

— Pauvre homme! dit-on en chœur M^{me} et M^{lle} Cernay.

Et Cécile cherchait déjà dans sa poche la clef du petit secrétaire où elle mettait ses économies de jeune fille.

— Je pourrais encore en citer; et dix, plutôt qu'un; mais le plus malheureux de tous est un jeune homme que j'ai vu là-bas; il n'est point, il est vrai, dans une des plus mauvaises pièces de ce triste établissement, mais les circonstances qui l'ont privé de sa liberté sont vraiment cruelles.

Ce jeune homme, dont vous me permettez de taire le nom, est un inventeur; il a fait une découverte superbe, mais il a été exploité si bien, qu'à l'âge de 26 ans, après avoir mangé ce que lui envoyait son père, un riche propriétaire de Bretagne, celui-ci s'est lassé et l'a abandonné à la veille même où il allait trouver, après un travail ardu, le

de 34 centimètres montés en tourelles-barbette, et 4 canons de 14 centimètres, montés dans la batterie. C'est un de ces canons de 34 centimètres qui a éclaté dans des conditions sur lesquelles il est difficile de faire autre chose que des conjectures. Cette pièce, du modèle 1876, était en acier, et, dans le tir qu'on effectuait au large du golfe Juan, elle tira à la charge de combat, c'est-à-dire qu'elle était chargée d'un projectile de 420 kilos lancé au moyen de 2 gargousses pesant ensemble 417 kilos. Le canon pesait lui-même 48 tonnes.

Le nombre des victimes de ce triste accident est de six, à savoir: l'enseigne de vaisseau de Nanteuil, un second-maitre, un quartier-maitre et 3 matelots canonniers. Ces hommes formaient tout l'armement de la pièce.

On remarquera que ce grave accident est le premier de l'espèce qui se soit produit dans notre marine depuis l'adoption des canons en acier.

Les télégrammes du golfe Juan annoncent que *l'Amiral-Duperré* va continuer la campagne d'exercices et que le moral reste excellent à bord de ce bâtiment. Il rentrera à Toulon dans quelques jours pour remplacer le canon qui a éclaté.

Obsèques des victimes. — Les obsèques des victimes de *l'Amiral Duperré* ont eu lieu, jeudi, à Vallauris.

Le deuil était conduit par l'amiral Dupetit-Thouars, le contre-amiral de Varennes et le commandant Viville. Les officiers et sous-officiers de la cadre et toute la population de Vallauris suivaient le convoi. Les cercueils étaient recouverts du pavillon national et disparaissaient sous les couronnes et les fleurs.

Au cimetière, l'amiral Dupetit-Thouars a prononcé une touchante allocution.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LES VIEUX SOLDATS ET LES PENSIONNÉS DE LA RÉPUBLIQUE

On se souvient de la belle et généreuse campagne que M. Paul-Casimir Périer a soutenue depuis 1880 en faveur des vieux officiers et soldats.

Pendant huit ans, l'honorable député de la Seine-Inférieure a demandé que les soldats des armées de terre et de mer, retraités avant la loi du 5 août 1879, fussent admis aux bénéfices des tarifs de pensions établis par cette dernière charte. Enfin, il y a quinze jours, un amendement conforme fut, non sans peine, pris en considération.

Les intéressés s'empressent aussitôt de crier victoire. Les voilà donc au bout de leurs déceptions. Hélas! les malheureux comptaient sans les parlementaires de la gauche.

Mise au pied du mur, la même majorité qui trouve 9 millions pour les victimes du 2 Décembre et un million pour les blessés de Février, la même majorité qui pensionne

derrière secret de son invention. Maintenant il est à Clichy, triste, découragé, pâti par les labeurs.

— Pauvre jeune homme! murmura Cécile.

— Plus à plaindre que vous ne pensez, mademoiselle! reprit Saint-Hubert d'une voix attristée. Oui, bien à plaindre; car il voulait se marier; il aimait une jeune fille bonne et belle, attachée à ses devoirs et qui maintenant est perdue pour lui...

— Si elle a du cœur, non! interrompit M^{me} Cernay.

Sa mère lui jeta un regard pour réprimer la vivacité de cette franchise.

(A suivre.)

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Bureaux à Tours, rue Richelieu, 43.

Sommaire du n^o 403 (16 décembre 1888). A table d'hôte, La coléole de M. Calicot. Les comptes de la Chambre. Pauvre Floquet! La colique républicaine. Pauvres enfants! Une bonne histoire, etc.

L'ALMANACH D'ARLEQUIN

POUR 1889

vient de paraître

L'ALMANACH D'ARLEQUIN est sans contredit le plus amusant et le plus intéressant de tous les almanachs. Il est illustré de près de 400 jolis dessins d'actualité.

des repris de justice et qui rente des citoyens dont le nom ne figurait pas même sur les registres des naissances au moment du coup d'Etat, cette majorité désavoue sans vergogne son premier vote et refuse aux vieux serviteurs de l'Etat l'argent qu'elle prodigue à des courtiers électoraux.

En bien ! il est naturel et il est juste que de telles vilenies se payent. Ainsi que le dit le poète,

Ca serait une erreur de croire que ces choses
Finiront par des chants et des apothéoses ;
Certes, il viendra le rude et fatal châtement.

Et ce ne sera pas trop tôt.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Sur l'ensemble du projet de loi portant fixation du budget extraordinaire de la guerre pour l'exercice 1889 (adopté par 529 voix contre 8) :

Ont voté pour : MM. Berger, Fairé, de la Bourdonnaye, Lacroix, de Maillé, Merlet, de Soland, de Tervés.

Nous avons annoncé que M. Defait, sous-intendant militaire de 2^e classe dans la division de Constantine, a été désigné pour Saumur.

Ajoutons que M. Thibaudier, sous-intendant militaire de 2^e classe à Saumur, a été désigné pour Versailles (1^{re} classe).

L'Anjou annonce la mort de M. l'abbé Camille-Honoré Ledroit, ancien curé du Coudray-Macouart, décédé à Chalon-sur-Loire, le 10 décembre, dans sa 83^e année.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Comme le Maître de Forges, la Comtesse Sarah, Serge Panine, et toutes les œuvres de Georges Ohnet, la Grande Marnière est marquée du sceau indélébile de l'art dans ce qu'il a de grandiose et de touchant à la fois. C'est toujours l'apothéose de la ferme volonté appuyée sur l'honneur et l'honnêteté qui a guidé l'auteur dans chacune de ses œuvres. La Grande Marnière, qui a été représentée jeudi sur notre scène, en offre un nouvel exemple. Bien que l'adaptation à la scène soit pour ce roman moins heureuse que ses devanciers, cette pièce n'en est pas moins un chef-d'œuvre, dont l'auteur complètera parmi les gloires du siècle dans la littérature et le théâtre.

Les acteurs qui jouent la Grande Marnière dans cette tournée artistique en province, sont de ceux à qui on peut confier l'interprétation de pareils rôles. Leur talent est à l'épreuve, et les succès qu'ils obtiennent partout en sont la conséquence.

Parmi ces artistes, MM. Cayol et Mendasti (Carvajal père et fils), méritent tous les éloges. Dans la scène de la dernière et suprême explication qui a lieu dans le cabinet de Carvajal entre le père et le fils, ces deux artistes se sont surpassés et ont véritablement ému le public qui ne leur a pas ménagé les applaudissements.

Malheureusement pour la direction, le public saumurois est resté sourd à l'appel et la salle était moitié pleine. Le froid intense qu'il faisait ce soir-là aura dû être aussi pour quelque chose dans ce relâchement momentané. Espérons qu'une autre fois M. Chartier, le sympathique et intelligent impresario, sera plus heureux dans notre ville.

NEMO.

FONTEVRAULT. — La dame Doussard, propriétaire au hameau du Bois-Minet, commune de Fontevault, se rendait chez elle, le 8 décembre, dans l'après-midi. Elle venait de quitter sa fille, épicière au bourg.

Quelques minutes après, un enfant qui passait sur la route trouva cette femme gisant à terre, et repliée sur elle-même ; aussitôt il donna l'alarme dans le bourg.

M. l'abbé Thomas, vicaire de la paroisse, et un autre homme s'empressèrent de courir au secours de la malade. Quand ils arrivèrent, la veuve Doussard ne donnait plus signe de vie ; toutefois ses membres conservaient encore de la chaleur. Ils la relevèrent et l'assirent en l'appuyant contre un talus, afin de lui permettre de reprendre plus facilement ses sens ; mais ce fut inutilement. Quelques instants après, un médecin arriva et constatait que la dame Doussard était morte subitement d'une apoplexie séreuse.

Elle était âgée de 77 ans.

NANTES. — La famille de Nanteuil et de Vanssay, de Nantes, a été bien malheureusement frappée par l'épouvantable accident dont l'enseigne de vaisseau de Nanteuil a été victime mercredi pendant les manœuvres de

tir du cuirassé *Amiral-Duperré* dans les eaux de Toulon.

M. de Nanteuil, officier de marine de grande espérance, est mort en soldat à son poste avec plusieurs des hommes qu'il commandait.

Il emporte les regrets de ses camarades et de tous ceux qui le connaissaient et appréciaient ses heureuses qualités.

INCIDENTS DE LA 5^e REPRÉSENTATION DE Sigurd AU THÉÂTRE DE NANTES

On lit dans l'Espérance du Peuple :

« Une petite bande blanche sur l'affiche de *Sigurd* a produit, jeudi, des événements imprévus. Cette bande disait : « Par indisposition de M. Guillaibert, M. Poitevin remplira le rôle de Hagen. » Sans nous arrêter à la sincérité plus ou moins réelle de cette petite phrase, racontons ce qui s'est passé : Les étudiants en médecine mécontents, parait-il, que, contrairement à ses prédécesseurs, M. Poitevin ne leur ait pas accordé demi-place, se sont groupés au parterre et ont accueilli M. Poitevin par une bordée de sifflets des mieux nourris ; naturellement le public a pris le contre-pied et applaudi à outrance.

« Si la leçon, que les étudiants, à tort ou à raison, voulaient donner à notre Directeur, s'était bornée là, nous n'en dirions rien ; mais les sifflets ont continué et ont troublé complètement la représentation, ce qui est un tort. Il en est résulté de véritables batailles, une pluie de trognons de pommes cuites et crues, et même un œuf cru tombé du Poulailier, qui n'a jamais mieux mérité son nom ; enfin, toutes sortes de choses ont été jetées des galeries supérieures, sur les étudiants peut-être, mais aussi sur nombre de spectateurs parfaitement calmes ; des injures variées, telles que : tas de carabins, charcutiers, fossyeurs, etc., étaient lancées aussi des quatrièmes ; celles-là, du moins, ne faisaient aucun mal aux gens tranquilles. Enfin, la police, impuissante, a dû laisser ce tapage continuer jusqu'à minuit et demi, au grand détriment de l'œuvre de Reyer.

« Il y avait autrefois dans le Cahier des charges un article interdisant aux Directeurs de paraître sur la scène. Cet article était très sage et devra être rétabli, car, après tout, un Directeur est un négociant et il peut y avoir contre lui des animosités dans lesquelles l'artiste n'entre pour rien. Si M. Poitevin jugeait M. Guillaibert (basse de grand opéra) insuffisant dans le rôle de Hagen, que ne le faisait-il chanter par M. Neveu (basse d'opéra-comique) qui s'en serait certes aussi bien tiré que lui ?

« M. Poitevin a, du reste, vaillamment tenu tête à l'orage et, s'il a paru gêné par bien des notes trop basses pour lui, il a du moins chanté juste, ce qui est un mérite assez rare chez les basses de grand opéra. »

VARIÉTÉS

DES MUSIQUES MILITAIRES

On a parlé beaucoup, ces derniers temps, de la suppression ou de la modification des musiques militaires et cela a effrayé tous les amateurs d'art véritable ; quelques-uns ont crié contre nos gouvernants, absolument comme si la chose eût été déjà faite, d'autres ont taxé cela d'impossible et ceux-ci avaient tort tout autant que les premiers.

Rien n'est impossible à notre époque de positivisme et de fièvres économiques : ce serait un malheur public et voilà tout.

J'ai dit un malheur public : aux yeux de bien des gens, ce que j'avance là sera une exagération, parce que, à première vue, l'importance des musiques militaires échappe, et que l'on néglige trop d'examiner leur rôle dans les mœurs actuelles ; or, c'est cette négligence de tous que j'essaierai de réparer pour tous, en recherchant par qui, de nos jours, sont représentés les arts, et ce que sont les sujets qui nous occupent parmi ces représentants.

Si, à Paris, tout est représenté en beau, dans la province il n'en est pas de même ; certaines villes, il est vrai, possèdent quelques collections d'œuvres picturales, plastiques ou céramiques qui, bien qu'insuffisantes pour donner une haute et juste idée de ce que sont les arts du dessin, n'en constituent pas moins un privilège pour ces villes trop peu nombreuses, hélas ! Les autres, moins fortunées, s'en tiennent à leurs alcazars où, comme on le sait, l'art n'est

qu'un prétexte à industrie ; à leurs sociétés musicales civiles qui donnent un ou deux concerts par an (quand elles en donnent) ; enfin aux musiques militaires dont nous parlerons plus loin, et à leurs théâtres, mais, quels théâtres !....

On a dit, et avec raison, que ce lieu était l'école du bon goût et du beau langage, mais on a oublié de rappeler qu'il pouvait être aussi tout le contraire ; c'est pourtant le cas de presque toutes les scènes provinciales où les drames les plus émouvants sont accueillis par des éclats de rire. On s'y sait trop au spectacle, on y devine trop l'acteur sous le personnage et cela, d'abord, parce que le grotesque, l'affectation dans le geste et dans l'intonation de cet acteur ont effacé l'expression vraie de la nature ; ensuite, parce que les pièces qui s'y jouent : la *Bossu*, la *Tour de Nesle* et consorts sont des œuvres toutes d'action où le rôle comique a une trop grande part, ce qui ne permet pas à l'émotion naissante de se développer et où l'on chercherait vainement un but moral autre que celui d'amuser. Plus de comédies sérieuses. Au lieu de cela, des facéties drôlatiques plus ou moins vraisemblables et bien menées, qui ont nom « vaudevilles » et qui sont loin de ressembler aux satires pleines de fine critique, de spirituelle raillerie qui portaient ce nom à l'origine. Plus d'opéras, à moins que l'on tienne pour tels la *Mascotte*, le *Jour et la Nuit*, *Gillette de Narbonne* et autres bouffonneries d'une moralité moins que douteuse et d'une valeur musicale très secondaire.

Ainsi qu'on le voit, pas plus que les alcazars, pas plus que les sociétés civiles, le théâtre n'est apte à satisfaire au besoin d'émotion artistique de nos âmes. Reste les musiques régimentaires qu'il serait, dit-on, question de supprimer, dans un but d'économie. Supprimer ! mais alors que nous resterait-il à nous, religieux d'art qui n'avons de foi qu'en lui, de culte que pour lui ? D'où nous viendrait la connaissance des chefs-d'œuvre musicaux, cet acte inepte consommé ? Où serait désormais la source des saines distractions pour les gens sages des bonnes mœurs et d'élévation morale ? Qu'est-ce qui, ce dernier flambeau éteint, jetterait un peu de lumière dans leurs âmes ? Serait-ce la leur mourante de l'art dramatique en décadence, le rayonnement affaibli des feux de la capitale, la phosphorescence malade et névrosée de ces lieux de dépravation qui ont nom cafés-concerts, qui pourraient y suffire ?

Non, n'est-ce pas ?
Eh bien ! donc, pourquoi cette suppression ?

Dans un but d'économie !
Ah ! ce serait économiser d'une manière bien pratique que de jeter au tas des choses passées une institution indispensable !
(La fin à lundi.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 décembre.
Les transactions sont réduites à leur plus simple expression ; toutefois nos rentes gardent une ferme attitude : 3 0/0, 83 10 ; 4 1/2 0/0, 103.82.

Le Crédit Foncier se négocie entre 1,365 et 1,367. Les obligations foncières et communales ont de bonnes demandes au comptant. Ces valeurs justifient la faveur dont elles sont l'objet ; les garanties qui les entourent sont de premier ordre.

La Société Générale se maintient sans effort aux environs de 465.

La Banque d'Escompte est calée à 527.50.
On cote la Société de Dépôts et Comptes courants à 601.25.

La souscription de Panama n'ayant pas atteint 400,000 obligations, le paiement de tous les coupons et le remboursement des obligations sorties aux tirages sont provisoirement suspendus à partir du 14 décembre 1888.

L'amortissement des obligations de l'emprunt du 14 mars 1888, obligations nouvelles, 3^e série, ainsi que le paiement des lots de l'emprunt du 26 juin 1888 garantis par un dépôt de rentes françaises au Crédit Foncier, continueront à fonctionner. Le remboursement des versements effectués en espèces ou coupons pour la souscription à l'émission du 12 courant est dès à présent à la disposition des souscripteurs sur la présentation des récépissés.

La Compagnie Transatlantique termine à 575.
Les actions de nos chemins de fer ont bien tenu.

Les obligations sont à leurs plus hauts cours.

Sûr du succès

Il fallait être sûr d'offrir un produit vraiment utile et efficace, bien réel comme prix et comme qualité, il fallait en un mot être sûr du succès pour créer le Baume Victor, ce liniment souverain contre les douleurs. Et pourquoi ? Parce que celui qui a des douleurs ne veut pas et ne peut pas attendre, il demande à être soulagé immédiatement. Et si le Baume Victor n'était pas recommandé par

la foule de gens qui lui doivent leur guérison, on n'en parlerait plus depuis longtemps. On peut même affirmer que M. Hertzog, le pharmacien spécialiste bien connu, n'aurait jamais osé l'offrir à sa nombreuse clientèle. — 2 fr. la boîte dans les pharmacies.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉR

LUNDI 17 Décembre 1888

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de M. Ambroise Thomas.

TOURNÉES LITTÉRAIRES PARISIENNES

LACLAINDIÈRE, Directeur.

MERCREDI 19 Décembre 1888

Avec le concours de

M. LACLAINDIÈRE, du Vaudeville ; M. LAUGIER, de l'Odéon ; M. BLANCHET, des Variétés ; M^{me} BLANCHE JUNCK, des Variétés ; M^{me} JANE GARCIA, du Gymnase ; M^{me} MADELEINE VARNY, de l'Odéon.

UNE SEULE REPRÉSENTATION

PEPA

Comédie en 3 actes, de M. Henri Meilhac, de l'Académie Française, et de M. Louis Candèze.

On commencera par

L'AUTOGRAPHE

Comédie en 1 act., de M. H. Meilhac.

BOURSE DE PARIS

DU 14 DÉCEMBRE 1888.

Rente 3 0/0	83 05
Rente 3 0/0 amortissable	85 90
Rente 4 1/2 (nouveau)	103 70
Obligations du Trésor	506 75

MINES D'OR

COMPAGNIES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Capitaux augmentés, gros Revenus.

Demandez circulaire spéciale

A. CHAUMIER ET C^{ie}

18, rue Grange-Batelière, Paris.

CRÉDIT LYONNAIS

AGENCE D'ANGERS

Boulevard de Saumur, 30

TRAITE TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE TITRES, NOTAMMENT :

Escompte et Recouvrement du Papier de Commerce sur la France et l'Étranger.

Ouverture de Crédits, de Comptes-Courants, de Comptes de Dépôts productifs d'intérêt.

Delivery de Chèques, Mandats et Lettres de crédit sur tous pays.

Ordres de paiement par correspondance ou par télégramme.

Arbats de monnaies et billets étrangers.

Paiement immédiat et sans aucun frais de tous les Coupons.

Exécution des Ordres de bourse, au comptant et à terme, à toutes les Bourses Françaises et Étrangères.

Avances sur titres français et étrangers.

Souscription sans frais à toutes les émissions.

Régularisations de titres, Renouvellement de feuilles de coupons, Versements et Libérations.

Echanges de titres, Transferts et Conversions, Remboursements de tous titres Français et Étrangers sortis d'un tirage, Productions aux faillites, etc.

AVIS. — L'Agence possède, pour la garde des titres et objets précieux, une installation toute spéciale, offrant toutes les garanties possibles de sécurité.

L'Agence vérifie, sans prendre toutefois aucune responsabilité à cet égard, les listes de tirages pour les titres ainsi déposés, et en cas de sortie d'un des numéros, en avise de suite le déposant.

Les titres sont constamment à la disposition du déposant, qui peut les retirer à toute heure de la journée et sans avoir à prévenir d'avance.

PILULES GICQUEL

Souveraines contre

Constipation, Bile, Glaires

Maux d'Estomac

Manque d'Appétit, Maux de Tête

Étourdissements

Douleurs, Rhumatismes

1^{re} 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

Le VIN AROUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE et l'APPAUVRISSEMENT du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. TOUTES PHARMACIES

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Études de M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.
Et de M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

VENTE

SUR LICITATION
Aux enchères publiques,
Entre majeurs et mineurs,
D'UN

VASTE IMMEUBLE

FORMANT Deux Maisons
SE TENANT,

Propre à toute espèce de commerce, au centre des affaires, rue de la Comédie, nos 21 et 23, à Saumur.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur, le mercredi 9 janvier 1889, à une heure de l'après-midi.

Ledit immeuble, susceptible d'un loyer de trois mille francs, sera mis aux enchères sur la mise à prix de Quarante mille francs, et..... 40,000

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir ;

2^o A M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

Pour insertion sommaire,
V. LE RAY.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
En l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire.

Le DIMANCHE 23 Décembre 1888, à midi

UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux.

Ayant appartenu à M. RAIMBAULT, Sur la mise à prix de 8,500 fr.

On pourra traiter, avant l'adjudication, en s'adressant à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e GASNIER, successeur de M^e LORJOL DE BARNY, notaire à Angers, rue Saint-Denis.

A VENDRE

A L'AMIABLE
142 hectares de Bois

UNE FERME

De 14 hectares
Situés près Vihiers (Maine-et-Loire)
Très jolie situation.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e GASNIER.

A VENDRE A L'AMIABLE

LA MOITIÉ D'UN JARDIN

Situé à Saumur, quai de Limoges, n° 1, appartenant à M. BELGIQUE, rue de la Visitation, 75, à Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. BELGIQUE.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine
Rue d'Alsace, 27.

S'adresser à M. Paul GUÉLIN, rue d'Alsace, 29.

A LOUER

De suite ou pour Noël 1888

LE SECOND ÉTAGE

D'UNE MAISON
Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 23.

Avec cave, mansardes et grenier.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M^e LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle livre à la consommation de Bretagne et de Normandie.

D'ordinaire, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n° 21.

Le prix est toujours de 30 fr. On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles.

GRAINS ET FOURRAGES

L. BRUNET

23, rue de la Petite-Bilange.

Livraison à domicile par n'importe quelle quantité et à des prix très bon marché.

Prix spécial pour l'année.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Cuisinières; poêles; Salamandres à feu visible; Bourrelets pour portes; Paille de fer, le paquet, 50 cent.

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

IMPRIMERIE PAUL GODET

4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR.

CARTES DE VISITES

Cartes velin, caractères droits..... 1 50
— bristol..... 2 »
— — anglaises et bâtarde..... 2 50
Cartes gravées sur pierre, suivant format, 3 fr. et 3 50
— taille-douce..... 4 »
Cartes deuil, 50 centimes et 1 fr. en plus, suivant bordure.
Poste : 30 centimes en plus.

LITHOGRAPHIE

ÉPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

PRIX DES FROMAGES

GRUYÈRE extra..... le demi-kilog. » 95
GRUYÈRE Emmenthal Suisse, » 1 20
ROQUEFORT (société des Caves), » 1 60
Véritable BRIE, première qualité, » 1 40
CAMEMBERT..... la pièce » 60
CAMEMBERT, première qualité..... » 70

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

G. DOUESNEL

P. ANDRIEU, Succ^r.

CHOCOLATS FÉLIX POTIN

Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n° 3.

CAFÉS GRILLÉS

Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 800.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Omn.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris.....	7 25	12 50	7 55	11 25				
Chartres.....	9 6	9 33	2 59	9 44	1 33			
Chât.-d-Loir.....	10 34	12 10	1 52	6 34	12 28	1 49		
Noyant-Méon.....	11 29	12 54	3 9	7 36	1 13	5 51		
Liniers-Bou-Verneuil.....	11 39		3 21	7 47		6 3		
Verneuil.....	11 53		3 36	7 59		6 13		
Blou.....	12 5		3 48	8 11		6 23		
Vivry.....	12 16		3 59	8 20		6 31		
SAUMUR (Orl.) (arr.).....	12 27		1 29	4 10	8 30	1 48	6 42	
(Orl.) (départ.).....	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54	6 58	
Nantilly (arr.).....	12 41			4 24	8 41		7	
SAUMUR (Etat) (arr.).....	12 51			4 36	8 51		7 11	
(Etat) (départ.).....				4 19	8 30		6 50	
Nantilly (départ.).....	8 37	10 41		4 25	8 43		7 3	
Chacé-Varr.....	8 48	10 42		4 31	8 49		7 9	
Brézé s.-Cyr.....	9 21			4 39	8 56		7 17	
Montreuil.....	9 19	12 24		4 49	9 8		7 29	
Thouars.....				4 57	9 33		7 44	
Niort.....				4 24	7 59		4 33	10 27
Saintes.....				6 28	11 05		6 14	3 3
Bordeaux.....				9 19	9 36		9 62	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Omn.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux.....					5 15	8 20		3
Saintes.....					7 15	8 48		6 26
Niort.....					9 32	10 20		2 5
Thouars.....					12 14	12 32		1 30
Montreuil.....					9 35	6 39		2 03
Brézé s.-Cyr.....					9 55	7 18		2 38
Chacé-Varr.....					10 07	7 27		2 46
Nantilly (arr.).....					10 13	7 34		2 51
SAUMUR (Etat) (arr.).....					10 22	7 45		3 02
(Etat) (départ.).....					7 25	11 25		2 41
Nantilly (départ.).....					7 38	11 36		2 53
SAUMUR (Orl.) (arr.).....					7 47	11 44		3 01
(Orl.) (départ.).....					7 57	11 54		3 05
Vivry.....					8 10	12 09		3 17
Blou.....					8 19	12 16		3 26
Verneuil.....					8 32	12 39		3 39
Liniers-Bou-Verneuil.....					8 45	12 46		3 51
Noyant-Méon.....					8 59	1		4 04
Chât.-d-Loir.....					10 7	2 15		5 19
Chartres.....					2 50	5 51		9 37
Paris.....					3 25	8		11 50

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Directe		Omn.		Omn.		Omn.	
	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	
Nantes.....	10 45		6 10	8 40	12 07	3 10	7 35	
Angers.....	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 33	
La Ménitré.....	2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16	10 01	
Les Rosiers.....		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25		
St-Clément.....		7 26		12 14	3 59	6 32		
St-Martin.....		7 33		12 21	4 07	6 39		
Saumur (a.).....	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 52	10 24	
(a.) (départ.).....	3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7	10 30	
Varennes.....		8 05	9 48	12 51	4 45	7 13		
Port-Boulet.....		8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 26	
Langeais.....		4 26	8 59	10 19	1 40	4 48	8 08	
Tours.....		5 05	9 42	11 05	2 23	5 51	11 48	
Paris.....		10 39		3 06	8	2 35	4 01	

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn.		Omn.		Omn.		Directe	
	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	
Paris.....	8 45	9 45	11 25	12 45	11 20	9 10	12 20	
Tours.....	1 23	5 1	7 15	11 30	3 43	5 25	8 47	
Langeais.....	2 13	5 43	8	12 03	3 28	6 08	9 32	
Port-Boulet.....	2 38	6 20	8 39	12 42	2 49	6 43	10 11	
Varennes.....		6 32	8 51	12 53		6 54	10 23	
Saumur (a.).....	2 57	6 45	9 04	1 04	4 04	7 06	10 26	
(a.) (départ.).....	3 03	6 52	9 12	1 13	4 11	7 12	10 42	
St-Martin.....		7 06	9 26	1 25		7 25		
St-Clément.....		7 13	9 33	1 31		7 32		
Les Rosiers.....		7 21	9 41	1 38		7 39		
La Ménitré.....	3 28	7 32	9 52	1 48	4 34	7 48	11 13	
Angers.....	3 57	8 21	10 41	2 30	4 59	8 32	11 53	
Nantes.....	5 55	11 51	1 51	5 38	6 39	12		

SAUMUR — LA FLECHE

STATIONS	Omn.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur.....	5 30	1 18	7 20	La Flèche	7 15	10
Vivry.....	5 43	1 37	7 33	Clefs.....	7 32	10 23
Longué.....	5 56	1 58	7 48	Baugé.....	7 53	10 51
Jumelles.....	6 08	2 20	8 01	Jumelles.....	8 10	11 12
Baugé.....	6 23	2 46	8 19	Longué.....	8 25	11 33
Clefs.....	6 40	3 14	8 38	Vivry.....	8 39	11 50
La Flèche.....	6 54	3 32	8 52	Saumur.....	8 55	12 6

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur sous-signé.